

Info village

Automne 2021



3125, chemin Capelton

Adresse du site Web www.northhatley.org

Numéro de téléphone 819 842-2754



La Municipalité du Village de North Hatley vous souhaite à tous un bel automne.

Le bureau municipal sera fermé le lundi 11 octobre 2021, pour la fête de l'Action de grâce

La municipalité à votre service**Maire**

Michael Page

Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

Conseiller, siège #3

Guy Veillette

Conseiller, siège #4

Elizabeth Fee

Conseiller, siège #5

Aaron Patella

Conseiller, siège #6

Alexandre-Nicolas LeBlanc

Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM

Benoit Tremblay

Directeur général adjoint

Bruno Bélisle

Adjointe à la comptabilité

Marie-Pier Roy

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Mathieu Abran

Secrétaire-Réceptionniste

Sofia van Zuiden

Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson

Scott Muth

Heures d'ouverture de l'Hôtel de ville

Lundi, mardi et jeudi :

de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi : Fermé

Vendredi : 8h à 12h30

Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : info@northhatley.org

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : www.northhatley.org**Numéros importants :***Urgence* 911

SQ 310-4141 ou *4141 (cell.)

État des routes 511*Urgence-santé* 811**Séance régulière du conseil**

Les prochaines séances régulières du Conseil municipal se tiendront les

4 octobre
6 décembre

à compter de 19 h, au Centre communautaire de North Hatley, 3127, chemin Capelton.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Le 7 novembre prochain aura lieu l'élection municipale à North Hatley.

Le scrutin a lieu le 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h00

Le vote par anticipation a lieu le 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h00

Le scrutin et le vote par anticipation auront lieu au Centre communautaire de North Hatley au 3125, chemin Capelton North Hatley QC. J0B 2C0

Le poste de Maire ou de l'un des 6 conseillers sont ouverts.

Vous recevrez dans les prochains jours une confirmation de votre présence sur la liste électorale, ce qui est primordial pour voter. Contrairement aux élections fédérales, on ne peut être ajouté à la liste électorale le jour du vote. Si vous n'êtes pas sur la liste électorale, il sera possible de le faire les jours suivants :

- 19 octobre : 14h30 à 17h30
- 21 octobre : 19h00 à 22h00
- 25 octobre : 10h00 à 13h00

Aucun ajout ne sera fait après le 25 octobre 13h00

Certaines règles s'appliquent pour les électeurs qui n'ont pas de domicile à North Hatley mais qui sont propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble, ou occupant d'un établissement d'entreprise. Consultez notre site web ou communiquez avec nous pour plus d'information.

Les élections municipales de 2021 marquent un changement important pour le vote par correspondance. Veuillez consulter notre site web pour plus d'information.

Les demandes de vote par correspondance peuvent être présentées verbalement ou par écrit avant le 27 octobre 2021 à :

Par téléphone : 819 842-2754

Par courriel : info@northhatley.org

Par la poste : 3125, chemin Capelton North Hatley QC J0B 2C0

Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours.

Les bulletins de vote par correspondance remplis devront être reçus au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Nous sommes à la recherche de personnel électoral. Les postes offerts sont :

Scrutateurs

Secrétaire de bureau de vote

Préposé à l'accueil

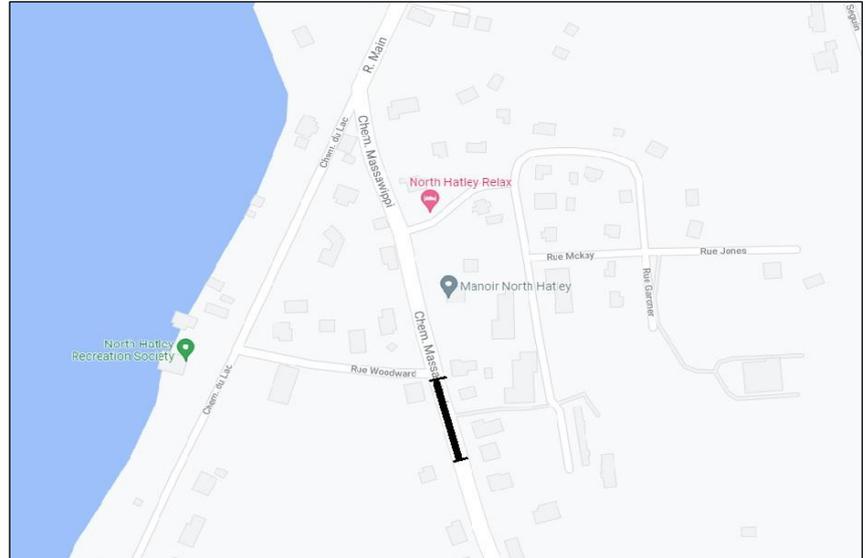
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Préposé au stationnement.

Veuillez contacter Bruno Bélisle au (819) 842-2754 ou visiter notre site web pour postuler.

Travaux sur le chemin Massawippi

- Il y aura une fermeture complet sur le chemin Massawippi du 28 au 30 septembre, 2021
- Des conduites d'égout et d'aqueduc seront installés pour une nouvelle résidence.
- Un détour sera mis en place, sur la route 108 et le chemin Sherbrooke.



L'assemblée générale annuelle pour le centre communautaire se tiendra le mardi 19 octobre, 2021 à 19h00

Un rappel que les bacs de recyclage, ordures, et de compost ne seront pas vidés si les couvercles sont attachés lors de la collecte.



- ❖ Popote roulante (lundi et mercredi)
- ❖ Clinique de pression artérielle
- ❖ Clinique de soins de pieds
- ❖ Visites amicales
- ❖ Repas communautaires
- ❖ Événements sociaux
- ❖ Magasinage
- ❖ Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

Le Marché champêtre de North Hatley se poursuit !

La saison n'est pas encore terminée!

Le Marché champêtre est ouvert tous les samedis, de 10 h à midi, jusqu'au **16 octobre**.

Joignez-vous au grand nombre de visiteurs & citoyens qui ont apprécié les produits offerts par nos marchands depuis le début de la saison.

Une belle occasion de partager North Hatley avec des amis ou tout simplement de se gâter !

Stationnement de nuit

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2018-611, qu'il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, entre 23 h et 8 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront immédiatement remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.



Collecte de feuilles

Nos employés municipaux procéderont à la collecte de feuilles **du 30 octobre au 26 novembre**.

Voici les consignes à respecter :

- Les feuilles **doivent être mises dans des sacs de papier compostables**;
- Aucun sac de plastique ne sera ramassé;
- Les sacs ne doivent pas contenir d'épines de pins, sapins ou autres déchets;
- Les sacs de feuilles doivent être déposés en bordure du chemin et non sur la voie publique.

En plus de la collecte, d'autres pratiques sont possibles en vue de revaloriser les feuilles mortes :

1. Broyer les petites quantités de feuilles à l'aide d'une tondeuse. Elles feront un excellent engrais.
2. Déposer les feuilles dans le bac brun (matières compostables).
3. Déposer des feuilles déchiquetées dans les plates-bandes. Elles serviront de protection hivernale et de nourriture pour les plantes. Attendre à la fin de l'automne, alors que les plantes sont en période de dormance.
4. Employer les feuilles mortes pour couvrir le potager. Le sol n'aime pas être dénudé, car il risque d'être compacté sous l'effet de la neige et de la pluie. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, placer un filet, un grillage ou une toile géotextile. Au printemps, laisser les feuilles en place : elles se décomposeront progressivement.



Changement d'heure : on vérifie l'avertisseur!

N'oubliez pas de changer l'heure!

Le changement pour l'heure d'hiver se fera dans la nuit du 7 au 8 novembre 2021.

Il faudra reculer vos montres et appareils

S



Canton de Hatley North Hatley



PROGRAMMATION LOISIRS - AUTOMNE 2021

BADMINTON

C'est l'occasion de jouer des parties de badminton chaque semaine, en bonne compagnie! Venez améliorer vos techniques (doit maîtriser le jeu et avoir les connaissances de bases pour jouer au badminton)!

Activité réservée aux personnes de 16 ans et plus.

LUNDIS

Quand : Lundis, du 20 septembre au 13 décembre

Heure : 19 h à 21 h

Où : École primaire de North Hatley
110, rue School, North Hatley

Coût : 40 \$

Places limitées :

12 à 22 personnes inscrites

Passeport
vaccinal
obligatoire

MERCREDIS

Quand : Mercredis, du 22 septembre au 15 décembre

Heure : 19 h à 21 h

Où : École primaire de North Hatley
110, rue School, North Hatley

Coût : 40 \$

Places limitées :

12 à 22 personnes inscrites



PIANO

Vous rêvez de jouer du piano ou d'améliorer votre technique? Voici le cours qu'il vous faut. Adapté à votre niveau, il est dispensé par Micheline Gagnon, pianiste diplômée de l'Université de Montréal. Enfants dès l'âge de 6 ans, ados, adultes. **Bienvenue aux aînés!**

Quand : Lundis, du 27 septembre au 13 décembre
(congé le 11 octobre)

Heure : Dès 13 h

Où : Hôtel de ville - Salle Massawippi
4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

Coût :

Enfant de 14 ans et moins

30 min : 270 \$ / 45 min : 405 \$ / 60 min : 540 \$

Personne de 15 ans et plus

30 min : 300 \$ / 45 min : 450 \$ / 60 min : 600 \$



CHORALE

Chanter avec l'Ensemble Vocal Massawippi cet automne !

Vous chantez juste et vous souhaitez vivre des moments musicaux inspirants, présentez-vous à la première répétition le 9 septembre prochain à 19 h.

Quand : Jeudis, du 16 septembre au 12 décembre
(17 rencontres dont le concert de Noël le 12 décembre)

Heure : 19 h à 21 h 30

Où : Église Ste-Élisabeth
3115, chemin Capelton, North Hatley

Coût : 100 \$

Contactez Mme Gardner à l'adresse suivante : lise_gardner50@hotmail.com / ensemblevocalmassawippi.com

Inscriptions dès maintenant à l'Hôtel de ville du Canton de Hatley (4765, chemin de Capelton).

Pour les non-résidents les coûts d'inscription seront majorés de 25%.

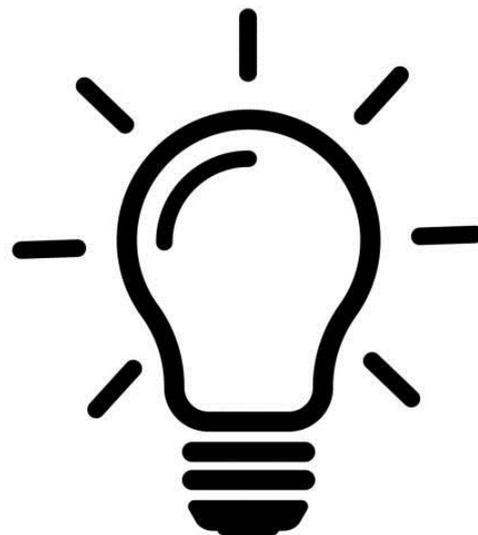
Pour toutes les activités, il faut être inscrit à la session, aucune inscription ponctuelle ne sera acceptée.

Des mesures pour lutter contre la Covid-19 ont été mises en place et vous seront communiquées à l'inscription.

Référence en cas de panne électrique

Nous vous rappelons que pour connaître les détails relatifs à une panne électrique tels que la durée ou la raison, vous devez contacter le service des pannes et urgences d'Hydro-Québec au **1-800 790-2424** et suivre les indications du menu. Vous pouvez également consulter la carte des « pannes en cours » sur le site internet d'Hydro-Québec, **Info-Pannes** ou télécharger l'application Hydro-Québec sur App Store et Google Play

Avant de les contacter, assurez-vous que la panne touche également vos voisins environnants et qu'il ne s'agit pas d'une déféctuosité qui provient uniquement de votre résidence.



Ramonage des cheminées

Avec l'arrivée des températures plus fraîches, plusieurs d'entre nous utiliserons leur foyer pour se réchauffer. Un bon entretien de vos cheminées peu vous permettre de profiter de la chaleur de votre foyer et de le faire en toute sécurité.

Pourquoi ramoné ?

En plus de faire la prévention des incendies, le ramonage permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de détecter la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Vous pouvez ramoner vous-même votre cheminée ou confier ce travail à un ramonneur professionnel

Pour assurer votre sécurité, choisissez un entrepreneur qualifié. Pour bien choisir votre ramonneur, nous vous suggérons de vérifier auprès de l'Association des professionnels en chauffage (APC) et d'y consulter sa liste de membres.

Si le ramonneur doit réparer la cheminée ou le foyer, il est également conseillé de vérifier s'il détient un permis de la Régie du bâtiment du Québec. Exigez un reçu qui prouve que le ramonage a été effectué.

La Municipalité du Village de North Hatley ne recommande et n'accrédite aucune entreprise de ramonage.



Fermeture des chalets et résidences secondaires

L'automne est à nos portes! Ce qui signifie que plusieurs chalets et résidences secondaires devront être fermés jusqu'à l'arrivée du printemps.

L'idée de laisser votre eau couler pour éviter le gel de vos conduites peut vous sembler idéale. Cependant, ce type de pratique est interdit dans la municipalité (Règlement sur l'utilisation de l'eau potable 2016-589).



Si vous souhaitez fermer la valve extérieure de votre propriété, vous pouvez faire une demande auprès de la Municipalité au 819 842-2754. Des frais de 25 \$ par intervention s'appliquent et un délai de 24 heures doit être accordé.

Les employés du service des travaux publics sont les seuls à pouvoir effectuer cette intervention. Les citoyens qui tentent de procéder par eux-mêmes ou par un tiers, seront tenus responsables de tous dommages.

Les employés spécifiquement désignés par la Municipalité ont le droit d'entrer en tout temps raisonnable, en tout lieu public ou privé, dans ou hors des limites de la municipalité afin de constater si les dispositions du présent règlement ont été observées. (Article 7.2, règlement 2016-589)

Les haies

Un petit rappel saisonnier concernant l'implantation, la hauteur et l'entretien d'une haie :



- une haie ne peut excéder 1,0 m (3,2 pi) dans la cour avant. Sur le reste du terrain, la hauteur maximale pour une haie est de 3 m. Lorsqu'on aménage un monticule sous la haie, la hauteur de ce monticule entre dans le calcul de la hauteur de la haie ;
- une haie doit être située à une distance d'au moins 60 cm (2 pi) de l'emprise de la rue et de 1,5 m d'une borne-fontaine. »

Emprise de rue

- Tout propriétaire d'un immeuble doit entretenir et couper la végétation sur la portion de l'emprise devant ou adjacent à son immeuble ou terrain. Le propriétaire ne peut laisser le gazon pousser à une hauteur de plus de 20 cm.
- Nul ne peut empiéter dans l'emprise d'une rue ou y installer quoi que ce soit sans l'autorisation de la municipalité.
- Nul ne peut laisser un arbre ou tout autre objet, situé sur un terrain contigu à l'emprise de la rue nuire à la circulation en diminuant la visibilité ou menacer la sécurité des usagers de la rue.
- La municipalité peut procéder à la coupe ou à l'émondage des arbres et arbustes empiétant dans l'emprise ou situés dans cette dernière sans avoir à demander l'autorisation du propriétaire de l'immeuble. Elle peut également procéder au soufflage, sur l'emprise ou sur le terrain privé, de la neige provenant de la rue.

**La ville nettoiera
les branches
près des
lampadaires à
partir du 4
octobre !**



Bibliothèque de North Hatley Library

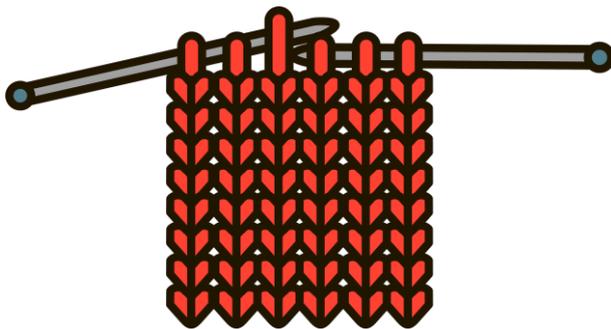
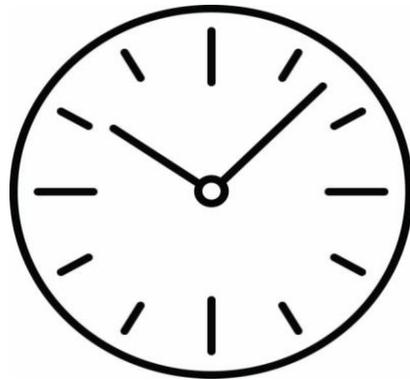
Automne 2021 / Fall 2021

Heures d'ouverture

Mardi-Vendredi 10h-12h30
 Mercredi soir 18h30-20h30
 Samedi 10h-15h

Opening hours

Tuesday-Friday 10am-12:30pm
 Wednesday night 6:30-8:30pm
 Saturday 10am-3pm



Cercle de tricot

Les vendredis 15h à la Bibliothèque
 Bienvenue à toutes et tous!
 Informations : susangwyn@gmail.com

Knitting group

Fridays at 3pm at the Library
 Welcome to everyone!
 Contact: susangwyn@gmail.com

Book Club

Once a month at the Library
 Contact: susangwyn@gmail.com



Compte rendu sur les coûts relatifs au projet du marché champêtre

En juin dernier, le Marché champêtre lançait officiellement sa 46^e édition. Depuis plusieurs années déjà, les infrastructures du Marché champêtre nécessitaient des travaux de mise aux normes et de réparation. Que ce soit directement au niveau des auvents ou encore auprès de l'aménagement, des travaux étaient nécessaires afin de combler les besoins actuels et grandissants non seulement du Marché, mais aussi du potentiel que représente cet aspect important du village.

Le retour sur investissement occasionné par les réparations nécessaires n'était pas profitable pour la Municipalité.

En septembre 2020, l'administration de la municipalité a été informée d'une subvention existante auprès du MAPAQ permettant le coup de pouce financier requis pour procéder aux travaux espérés au Marché.

L'administration a donc déposé une demande de subvention permettant le remplacement des auvents désuets par des infrastructures permanentes qui allaient nous permettre d'anticiper la mise aux normes de nos installations, mais aussi nous permettre de viser une envergure plus grande pour ce secteur du Parc Rivière pouvant accueillir éventuellement des événements sur quatre saisons.

Un projet estimé (à pareille date) à 50 000\$ a donc été déposé en octobre 2020 auprès du MAPAQ. Celui-ci a été accepté en novembre 2020 et le MAPAQ a alors attribué une subvention de 36 000\$ via le programme « Proximité ». Suite à la réalisation du projet, l'administration a réussi à aller chercher un montant supplémentaire de 3 655\$ auprès du Fonds prévu au programme *Proximité* lors de l'appel de projets. Toutefois, au moment de la prévision des coûts de construction, la flambée des prix et la rareté des matériaux ne pouvait se prévoir.

Les travaux ne pouvaient se réaliser pendant la saison hivernale, ce qui a repoussé le début du chantier après la période de dégel afin d'éviter des coûts supplémentaires, notamment pour le transport du ciment requis pour les bases de béton.

Dès la période de dégel terminée, notre équipe de travaux publics se sont mis à l'œuvre afin de débiter le chantier de travail. Également, puisque les travaux sont considérés comme une « construction neuve » plutôt que des travaux de « rénovation ou de mise aux normes » par la CCQ, la Municipalité a été contrainte de recourir aux services d'un sous contractant possédant les permis et autorisations requises afin de faire la construction des structures.

Le Conseil et l'administration tiennent à remercier sincèrement Mme Marie-Pier Roy pour avoir chapeauté ce projet ainsi qu'à toute l'équipe des travaux publics pour les efforts consacrés au Marché champêtre pendant les 5 semaines avant l'ouverture du Marché le 19 juin 2021. Il s'agissait d'un travail colossal et ils ont su mener à bien le projet.

Voici donc la ventilation des coûts associés au projet :

Source de revenus	Montants
Contribution du budget municipal (PTI)	23 325,00\$
Contribution des marchands via la location d'emplacements	8 379,99\$
Subvention du MAPAQ	39 655,00\$
Vente des anciens auvents	6 000,00\$
Total des revenus	77 359,99\$

Dépenses	Montants
Main d'œuvre (incluant les sous contractant)	29 482,46\$
Matériaux (incluant l'augmentation du prix du bois d'œuvre)	54 959,01\$
Location d'outils spécialisés	2 855,27\$
Autres (incluant l'achat de plans, aménagement, etc.)	2 272,65\$
Total des dépenses	89 569,39\$
Déficit associé au prix des matériaux	(12 209,40\$)

Déneigement de nos routes

Le mois de Septembre annonce le démarrage des préparatifs en vue du déneigement des routes du Village.

Depuis quelques années maintenant, la Municipalité est responsable du déneigement de la route 108, ce qui assure une continuité du plan de déneigement global. Les revenus engendrés par le contrat avec le Ministère des transports du Québec (MTQ) nous permettent de défrayer le coût des équipements nécessaires au déneigement ainsi que les abrasifs et le salaire des employés qui y sont affectés.

Plusieurs défis sont relatifs au déneigement. Le territoire est composé de routes longeant le lac ou d'espaces plus vastes, de pentes abruptes, de stationnements, de trottoirs, de ponts, etc. Chaque élément requiert une approche différente. Par exemple, il faut déneiger un pont en évitant d'envoyer la neige dans le lac tant que possible. Les stationnements doivent être déneigés avant l'arrivée des travailleurs soit tôt le matin. Certaines routes glacent plus rapidement que d'autres. À chaque fois, nous avons le souci d'assurer la sécurité des usagers tout en étant respectueux de l'environnement.

Certaines artères sont déneigées en priorités dû au nombre d'usagers. Plusieurs passages sont nécessaires pour certaines routes et nous avons à répondre à des règles précises lors de tempêtes, par exemple un premier passage est fait sur la route 108 pour déneiger la chaussée. Un deuxième passage est fait quelques heures suivantes pour déneiger l'accotement. Dans les jours suivants, nous devons dégager les garde-fous.

Suite à des demandes de citoyens auprès du Conseil municipal, nous avons fait une approche auprès du MTQ pour pouvoir établir la route 108 à titre « Écoroute d'hiver ».

Une écoroute d'hiver fait l'objet d'un mode d'entretien alternatif pendant la saison hivernale afin de réduire les impacts environnementaux des fondants sur une ou plusieurs zones vulnérables aux sels de voirie. Ce mode d'entretien privilégie avant tout une intensification des interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs aux endroits critiques du réseau pour assurer la sécurité routière. Toutefois, dans certaines circonstances, l'utilisation de sels de voirie demeure la méthode préconisée, notamment lorsque la chaussée est glacée, de même qu'aux endroits critiques comme les pentes, les courbes et les arrêts.

Pour qualifier une écoroute, il faut s'assurer que la sécurité sera respectée. Cela est fait par des études de sécurité pour évaluer le type de circulation, le débit, les pentes, le nombre d'accès, etc. Ensuite, il faut avoir l'adhésion unanime des municipalités que la route traverse.

Selon le MTQ, il y a 3 niveaux de déglacage pour les routes sous sa responsabilité (comme la route 108). Les niveaux sont établis en fonction du nombre de véhicules :

1. 2 500 véhicules et plus par jour : Déglacage pleine largeur
2. Entre 500 et 2 500 véhicules par jour : Déglacage du centre de la route
3. Moins de 500 véhicules par jour : fond de neige durci.

Dans notre cas, il faut l'adhésion du Canton de Hatley, de Ste-Catherine de Hatley et de nous-même. Pour ce qui est de la sécurité, entre 500 et 2 500 véhicules par jour empruntent la route 108. Le déglacage devrait donc être fait au centre de la route. Une analyse plus poussée du circuit de déneigement avec de fortes pentes, quelques courbes à courts rayons et un débit de véhicules relativement élevé semblent démontrer qu'il serait hasardeux d'implanter une écoroute sur la 108.

Cela n'empêche pas de faire tout ce que nous pouvons pour diminuer la quantité de sel ou de sable utilisée sur nos routes de même que sur la 108 (respectant naturellement les normes minimales établies par le MTQ à notre contrat d'entretien).

C'est pourquoi nous amorcerons un projet pilote de réduction des abrasifs et de sel de déglacage sur certaines de nos routes cet hiver.

Les routes à surface plane seront principalement visées dans ce projet pilote. Les trottoirs, intersections, routes présentant une pente ou une courbe seront exclues du projet pour des raisons évidentes de sécurité.

La liste des routes touchées par ce projet pilote seront annoncées dans les prochaines semaines et seront diffusées par nos outils de communication habituels soient notre page Facebook, notre site web ainsi que l'infolettre. De plus, des panneaux seront installés sur les routes visées afin de permettre aux usagers d'adapter leur conduite.

Un rapport à la population sera produit vers l'été 2022.